Horaires de l'école : (décalés selon les classes)

	Classes	Entrée	Sortie
Portail des maternelles (Rue de la Paix)	**PS – MS - GS**	**De 8h15 à 8h25***	**De 16h15 à 16h25**
Portail des élémentaires (Parc du château)	**CP – CE1 - ULIS**	**De 8h15 à 8h25***	**À 16h25**
	Du CE2 au CM2		**À 16h30**

Garderie du matin : 7h45-8h15
Garderie du soir : 16h30-18h30 (**sorties possibles uniquement à 17h, 17h30 et à partir de 18h00**)
Etude : 16h25-18h00 (temps de goûter 16h25-17h et étude 17h-18h). Inscriptions via Alpha Education : www.alphaeducation.fr

En cas de retard

A 8h25, le personnel de l'école ferme les portes et votre enfant ne sera pas accueilli dans l'école en cas de retard. Après en avoir prévenu le secrétariat, il ne pourra revenir qu'à 11h45 s'il est demi-pensionnaire ou entre 13h15 et 13h25. **En cas de retard très exceptionnel**, merci de prévenir le secrétariat en lui expliquant la cause du retard, votre enfant sera alors accueilli au 22 rue du Général Leclerc. Si cela venait à se reproduire régulièrement, votre enfant ne serait plus accueilli en cas de retard.
Tout matériel ou vêtement oublié (cartable, sac d'affaires de sport, de piscine …) ne pourra pas être rapporté après le début des cours par les parents. Merci de bien vérifier le cartable et les affaires de votre enfant chaque matin.

Lieux d'entrée et de sortie

Les parents ne rentrent pas à l'intérieur de l'école mais déposent ou viennent chercher leur enfant aux portails.

Les élèves sont autorisés à sortir seuls à 11h45 et/ou à 16h30 uniquement s'ils sont en possession de **leur carte d'autorisation de quitter l'établissement**. En cas de perte de la carte, **le renouvellement sera facturé 5€.** Par mesure de sécurité, les demandes de sorties occasionnelles doivent impérativement se faire par écrit.

Assiduité et absences

L'assiduité à l'école est une obligation légale à partir de 3 ans. **Les horaires et les dates de vacances doivent être respectés**. Les absences non justifiées et répétées seront signalées au service académique.

En cas d'absence imprévue, les parents avertissent le jour même le secrétariat de l'école, par la messagerie Ecole Directe ou par téléphone entre 8h00 et 8h25 : 01 39 69 18 44 en donnant le motif d'absence.

Un certificat médical est obligatoire à partir d'une semaine d'absence.

Toute absence exceptionnelle prévue à l'avance doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable écrite à l'enseignant et à la cheffe d'établissement.

Absence pour rendez-vous médical :

- Les rendez-vous médicaux doivent se faire autant que possible en dehors des heures d'école. Quand cela n'est pas possible (rendez-vous spécialistes prévus à l'avance) **l'enfant doit alors s'absenter la matinée entière ou l'après-midi entier**. S'il est demi-pensionnaire, il peut revenir à 11h45 ou entre 13h15 et 13h25. **L'enseignant doit être prévenu à l'avance par écrit**.
- **Pour les prises en charge régulières** (orthophoniste, psychomotricité …) les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant et le ramener en cours de matinée ou d'après-midi. Un justificatif de prise en charge par le professionnel ou les parents mentionnant la durée et l'horaire de la prise en charge doit être donné en amont des séances à l'enseignant de l'enfant. Le secrétariat vous fournira une décharge de responsabilité à compléter et à nous retourner.

Une dispense de sport ne sera acceptée que sur présentation d'un certificat médical.

Le calendrier scolaire est remis en début d'année, aucune dérogation ne saurait être accordée. Les parents auront à cœur l'assiduité scolaire de leur enfant (y compris les samedis travaillés) et donc de ne pas anticiper ni prolonger les vacances de leur enfant. Le cas échéant, ils en prennent l'entière responsabilité, l'enfant devant rattraper seul ce qu'il a manqué. Aucun travail ne sera donné à l'avance.

Garderie, étude, cantine

Les inscriptions à la cantine, garderie et étude se font en début d'année scolaire et ce pour toute l'année scolaire. Tout changement concernant la cantine et la garderie ne peut se faire que par trimestre, par une demande écrite au secrétariat avant
le début du trimestre. Le coût de la garderie et de la cantine est forfaitaire.
Toute inscription exceptionnelle à la garderie ou à la cantine doit être notifiée dans le cahier de liaison de l'enseignant et au secrétariat par Ecole Directe **(au plus tard 2 jours ouvrés avant le jour J pour la cantine)** et sera facturée au tarif occasionnel (cf. règlement financier). Les mêmes règles s'appliquent pour l'étude via Alpha Education.
Il ne sera pas fait de décompte pour absence ; seule une absence de plus de 7 jours justifiée par un certificat médical fera l'objet d'un avoir.
L'étude, la cantine et la garderie sont des services. En cas de comportement inapproprié, l'élève inscrit sera exclu temporairement voire définitivement.

- **Garderie et étude :**
 - L'entrée de la garderie du matin se fait par l'entrée des maternelles rue de la Paix.
 - **L'étude est une étude dirigée organisée par Alpha Education**. Les inscriptions se font via Alpha Education. L'étude se termine à 18h00 précises. Les enfants sont récupérés au portail de la sortie des élémentaires (côté Parc du Château). Les enfants ne peuvent sortir seuls que s'ils sont munis de leur carte d'autorisation ou sur autorisation écrite dans le cahier de liaison. **De 16h30 à 18h les élèves inscrits à l'étude Alpha sont sous la responsabilité de cette dernière.**
 - Pour la garderie (maternelle et élémentaire), le goûter doit être fourni par les parents, avec une gourde à bec pour les maternelles.

Passé 16h30, et/ou 18h05, l'enfant non récupéré est inscrit automatiquement en garderie exceptionnelle facturée en conséquence.

➢ **Cantine :**

Un règlement de cantine est affiché, les enfants auront donc à cœur de le respecter afin de déjeuner dans les meilleures conditions possibles.
Seuls les enfants détenteur d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peuvent apporter leur repas à l'école. Ce repas doit alors être apporté dans une boite isotherme.

Hygiène et santé

Les enfants accueillis à l'école doivent être propres et en bonne santé.
Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.

Les cheveux des enfants doivent être régulièrement vérifiés et traités systématiquement en cas de poux ou de lentes.

Il est interdit d'apporter un médicament quel qu'il soit à l'école et les enseignants ne sont pas habilitées à administrer un médicament à un enfant qui ne possède pas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

En cas de prise régulière de médicaments sur le temps scolaire, liée à une prescription médicale, un PAI devra être mis en place entre l'école et la famille. Il faudra faire la demande du formulaire au secrétariat avant la rentrée ou auprès de l'enseignant de votre enfant, le jour de la rentrée.

La tenue doit être propre, pratique, discrète, décente et adaptée au temps (pour des raisons de sécurité **l'écharpe est interdite).** Les cheveux doivent être attachés.

Objets et sécurité

Tous les objets ou vêtements qui entrent à l'école doivent être marqués au nom de l'enfant.
Tous les vêtements non réclamés seront donnés à une œuvre caritative à la fin de chaque période de classe.
L'école ne peut être tenue pour responsable des disparitions d'argent, des vols, des pertes ou des dégradations d'objets personnels des élèves.

Sont autorisés en élémentaire :

- Les cordes à sauter (avec poignées en plastique)
- Les élastiques
- Les jeux de cartes (7 familles ou jeux de cartes classiques ou type Uno)
- Les petites billes (sauf en maternelle) en quantité limitée (10)
- Les raquettes et balles de ping-pong
- Les scoubidous

Sont interdits dans l'établissement :

- L'argent
- Tous les objets ou jeux (hand spinner, etc…) pouvant être considérés comme dangereux
- Écharpes et foulards
- L'usage des ballons ou balles sur la cour de récréation
- La consommation de chewing-gum et de sucreries
- La manipulation ou l'utilisation de téléphone portable ou d'appareil photo ou de tout appareil électronique dont les montres connectées. Les objets confisqués seront remis aux parents de l'intéressé dans un délai décidé par la cheffe d'établissement.
- Les tongs
- Les boucles d'oreilles pendantes

- Tout bijou pour les maternelles
- Les cartes de collection (type Pokemon, Panini …)

Comportement des élèves

En classe, chaque élève a une obligation de travail, l'attitude est concentrée, calme, attentive et une participation active est la bienvenue. L'élève doit également respecter le matériel de l'école et de ses camarades ainsi que les parties communes.

En dehors des cours, chacun se doit d'être respectueux des adultes et de ses camarades, ce qui se traduit par l'absence de violence physique, de vocabulaire déplacé, de propos grossiers, d'attitudes provocantes, de gestes obscènes ou d'insultes. Un règlement de la cour est affiché et expliqué dans chaque classe par la cheffe d'établissement en début d'année, il appartient à chaque élève de le mettre en pratique afin de jouer dans le respect des autres enfants, des adultes et des lieux.

Tout manquement à ces principes fondamentaux impliquera réparation, avertissement ou sanction.

La responsabilité des parents sera engagée en cas de dégradation par leur enfant du matériel ou des locaux.

Sanctions

En cas de mauvais comportement (voir paragraphe ci-dessus), l'élève obtiendra **un carton jaune** sur lequel sera notifié le motif de l'avertissement. **Celui-ci devra être signé par les deux parents.** Au bout de trois cartons jaunes, les parents seront convoqués par la cheffe d'établissement et une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive sera décidée. **En cas de manquement jugé très grave par la cheffe d'établissement et l'équipe éducative, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée, même si l'élève n'a encore jamais reçu de carton jaune.**

Relation école – famille

Le dialogue et la confiance entre parents et enseignants sont essentiels à la vie de l'école et au bon déroulement de la scolarité des enfants.
Le cahier de correspondance est là pour faciliter ce lien, il est l'outil indispensable à la communication. Pour s'assurer de l'échange des informations, **les familles doivent vérifier chaque jour le cahier de correspondance et signer tout mot venant de l'école et les enseignants tout mot venant des parents.**
Les parents doivent également prendre connaissance des mails et des messages sur Ecole Directe envoyés par les enseignants, l'assistante ou la cheffe d'établissement.
Les parents peuvent prendre rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant et réciproquement.

Responsabilités des parents

Dans toutes leurs relations avec les membres de la communauté éducative, les parents doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

Il est recommandé aux parents :

- de discuter avec leur enfant (tout comme le fait l'équipe enseignante) du respect et de la politesse aussi bien envers ses camarades que les adultes ;

- de respecter les horaires ;
- de veiller à ce que son enfant dorme suffisamment en respectant un rythme régulier ;
- de garder à la maison un enfant malade et, en cas de maladie contagieuse, de s'assurer qu'il est bien guéri avant son retour ;
- de vérifier régulièrement le matériel de son enfant et de le renouveler dès que nécessaire ;
- de vérifier que les devoirs de son enfant sont bien faits et les leçons bien apprises, même pour ceux qui restent à l'étude.

Règlement des récréations



- J'accueille tous les enfants qui le souhaitent dans mes jeux.
- Je respecte les règles convenues au début du jeu.
- Je fais attention en jouant pour ne pas risquer de faire mal aux autres
- Je parle calmement et poliment aux autres enfants ainsi qu'aux adultes.
- J'utilise un vocabulaire et une attitude appropriés notamment autour de la table de ping-pong.
- J'obéis aux personnes qui surveillent la cour.
- Je respecte les endroits interdits (parcelles de terre à droite du portail élémentaire, accès handicapés …).
- Les billes sont autorisées en petite quantité (10 maximum).
- Je ne dois pas jouer dans les toilettes, je pense à tirer la chasse et à bien me laver les mains.
- Je ne cours pas dans les escaliers.
- Si je retire mon manteau pendant la récréation, je le pends sous le préau et pense à le récupérer à la fin de la récréation.
- Je ramasse les papiers qui trainent dans la cour et les mets à la poubelle.
- Je ne fais pas de glissades.
- En cas de problème avec un camarade, je préviens l'adulte qui est de surveillance.
- Si je ne respecte pas ce règlement, je serai sanctionné(e).
- En cas de désobéissance grave ou répétée, je peux être exclu(e) de la cour de récréation.

Règlement de la cantine

Les repas

- Je goute tous les aliments.
- Je respecte la nourriture et je ne la gaspille pas.

La tenue

- Je me déplace calmement, à l'aller comme au retour du réfectoire.

- Je range les jeux dans mes poches ou les pose à l'entrée du réfectoire.
- Je me lave les mains en arrivant dans le réfectoire.
- Je tiens mon plateau à deux mains.
- J'enlève mon manteau et le pose correctement sur le dos de ma chaise.
- Je parle doucement avec mes voisins.
- Je déjeune proprement, j'essuie ma bouche.
- Je trie les déchets et je débarrasse mon plateau.
- Je range ma chaise.

Le respect des autres

- Je suis poli(e) et aimable avec les personnes qui surveillent ou qui servent les repas.
- J'accueille tous ceux qui se présentent à ma table.
- Je respecte mes voisins de table dans ma tenue et mes paroles.

M....., Mme, et l'élève
..... reconnaissent avoir pris connaissance des règlements de l'école.

Signature de l'élève :

Signature de la cheffe d'établissement :

Signature des parents :

